PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 9 juillet 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland

Est absent à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

49-07-20

1.1 - RÉSOLUTION - SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance soit publique, celle-ci doit être publiciser dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultant des délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ANDRÉ FERLAND, PAR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)

ADOPTÉE

50-07-20

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 09 juillet 2020 tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **1.1** - RÉSOLUTION - SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2020
4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2020
5 - AFFAIRES COURANTES
- **5.1** - VÉRIFICATION MÉCANIQUE ET RONDES DE SÉCURITÉ

6 - CORRESPONDANCE
7 - VARIA
- **7.1** - Suivi sorties du mois
- **7.2** - STAGES

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

51-07-20

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2020

Madame Lemieux, président, fait la lecture du procès-verbal.

Au point 5.01; il y a une correction a apporter, le nom du nouveau pompier est Dubé et non Labbé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 17 juin 2020 suite à la correction du point 5.01.

ADOPTÉE

52-07-20

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 07-2020 en date du 07 juillet 2020 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 12 177,67 $:

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois de juillet 2020 en date du 09 juillet 2020 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 249.54 $:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 07-2020 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour juillet 2020 s'élève à 12,427.21 $

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 07-2020 ainsi que la liste des comptes ajoutés de juillet 2020.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - VÉRIFICATION MÉCANIQUE ET RONDES DE SÉCURITÉ

Les vérifications repartent tranquillement.

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - Suivi sorties du mois

M. Morneau explique le détail des sorties du mois et les rencontres qu'il a fait avec les pompiers et chef de caserne.

7.2 - STAGES

M. Pierre Morneau sera en stage pour la période du 13 au 24 juillet 2020.

Pendant ce temps, M. Gino Fortier remplecera M. Morneau, En cas de changement, M. Fortier avertira Mme Lemieux pour que tout le monde soit à jour en cas de demande particulière.

Il ne sait pas encore quand il prendra ses vacances.

Suite à son stage, sa formation de préventionniste sera terminée. Pour l'année 2020, les municipalités continueront de payer leur part à la MRC pour les services du préventionniste, mais des discussions auront lieu par la suite pour déterminer le fonctionnement pour les prochaines années.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quand les chefs de caserne sortent pour émettre des permis de feu, ils prennent des photos et les envoient à M. Morneau afin de se protéger et démontrer les preuves de ce qui a été permis de brûler. Pour ces sorties, les pompiers sont rémunérés à raison de 30 minutes par demande de permis.

53-07-20

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 19 H 30.

ADOPTÉE

_____	_____
Marielle Lemieux, présidente	Pierre Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier